



## Déclaration de garantie

La société Keimling Naturkost GmbH concède une garantie spéciale pour toutes les pièces de votre Greenstar™ Elite aux termes des conditions énoncées ci-après. Les prétentions du consommateur découlant des conditions de garantie légales et de la responsabilité du producteur pour vice de la marchandise ne sont pas affectées par cette garantie spéciale. Les prétentions de l'acheteur éventuellement liées à un accomplissement ultérieur et la réparation du dommage causé demeurent en vigueur pour autant que les conditions respectives soient données.

## Table des matières

1. Durée de la garantie.....	1
2. Contenu de la garantie .....	1
3. Cas de garantie .....	2
4. Emballage.....	2
5. Nettoyage.....	2
6. Suppression des droits à la garantie .....	3
7. Centre de service après-vente .....	3
8. Remarque sur la protection des données .....	3

### 1. Durée de la garantie

La durée de garantie de 5 ans s'applique à toutes les pièces de votre Greenstar™ Elite à compter de la date d'achat lors d'un usage à domicile.  
12 ans si vous avez acheté une extension de garantie.  
6 mois en cas d'usage commercial.

### 2. Contenu de la garantie

La garantie comprend les défauts de matériel, de construction et de fabrication à condition que le défaut exige au moment de la livraison et que l'appareil a été correctement traité par l'acheteur. La garantie comprend soit la réparation gratuite, l'échange de la pièce défectueuse ou des pièces défectueuses ou encore le remplacement de tout l'appareil contre un appareil de même valeur. La société Keimling Naturkost GmbH est seule à choisir la solution adaptée.



### 3. Cas de garantie

En présence d'un cas de dysfonctionnement / de défaut, il faut informer immédiatement le centre de service après-vente (par téléphone – cf. remarque au point 7 – ou par écrit par e-mail ou fax) avant d'envoyer l'appareil et de lui décrire en détail le problème survenu. Si le problème ne peut pas être résolu de cette manière, il faut renvoyer l'appareil nettoyé à fond (cf. remarque au point 4) y compris tous les accessoires, emballé de manière sûre à la société Keimling Naturkost GmbH. Il faut joindre au paquet les informations et documents suivants :

- a. Nom, prénom, adresse (à indiquer également sur le paquet)
- b. N° de série et N° de modèle
- c. Date d'achat
- d. Original du bon d'achat
- e. Description claire du dysfonctionnement
- f. En cas de dommage de transport : nom du service de livraison et numéro du paquet

### 4. Emballage

Il est recommandé d'utiliser le carton d'origine pour l'envoi. Si vous utilisez un autre emballage, il faut faire en sorte que celui-ci protège correctement contre les risques typiques d'une expédition et qu'il présente des dispositifs suffisants de protection. Un simple emballage en carton avec du rembourrage en papier n'est pas suffisant. La société Keimling Naturkost GmbH n'est en rien responsable des dommages dus à un mauvais emballage et la garantie devient caduque. Le centre de service après-vente donne des renseignements sur le type d'expédition et les frais occasionnés.

### 5. Nettoyage

Si des pièces ou tout l'appareil ne sont pas nettoyés, la société Keimling Naturkost GmbH facture un forfait raisonnable pour le nettoyage. Il est du devoir de l'acheteur d'apporter la preuve que les coûts de nettoyage sont inférieurs au forfait.



## 6. Suppression des droits à la garantie

Le droit à la garantie est caduc

- en cas d'utilisation, de traitement ou de rangement non conformes (p. ex. dommages dus à l'humidité, à de fortes températures)
- en cas de réparations, de tentatives de réparation, de modifications de toute sorte ou en utilisant des pièces rechange étrangères etc., le tout effectué par d'autres personnes que par la société Keimling Naturkost GmbH ou des entreprises qu'elle a autorisées
- en cas d'emballage de transport inadéquat et de transport non approprié
- en cas d'actions mécaniques non appropriées sur l'appareil ou des pièces de l'appareil
- pour tous les événements qui ne sont pas justifiés dans le traitement la fabrication de l'appareil, comme p. ex. la chute, les chocs, les dommages, l'incendie, les tremblements de terre, les inondations, la foudre etc.
- en l'absence de preuve d'achat
- si l'appareil est utilisé hors de la sphère privée, particulièrement en cas d'utilisation commerciale. Les frais occasionnés à la société Keimling Naturkost GmbH par le fait que l'acheteur renvoie une marchandise bien que ce ne soit ni un cas de garantie ni un droit de retour sont à la charge de l'acheteur.

## 7. Centre de service après-vente

Partenaires contractuels et centre de service après-vente :

Keimling Naturkost GmbH  
Zum Fruchthof 7a  
D 21614 Buxtehude  
Allemagne

## 8. Remarque sur la protection des données

Vous trouverez les détails concernant le prélèvement, le traitement et l'utilisation de vos données dans nos remarques